

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2026_03_06

Sur convocation en date du 25 février 2026, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 18h30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	WEYL Aline
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
MARTIN Hubert	DELARUE André
PIVET Catherine	PERROT Marie-Andrée
SUPIE Sylvie	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN
Monsieur Christian VOVILLIER donne procuration à Madame Cathy PIVET

Secrétaire de séance : Madame Marie-Andrée PERROT

Mise en ligne le :

Vote du budget primitif 2026

Après présentation des résultats provisoires de l'exercice 2025 et approbation de l'affectation provisoire du résultat, Monsieur le Vice-président présente le budget pour l'exercice 2026.

Il expose à l'assemblée les conditions de préparation de ce budget primitif et résume les orientations générales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L. 2311-2 à L. 2343-2,
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 janvier 2026,

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif dès le début de l'exercice auquel il se rapporte,
CONSIDÉRANT que les budgets sont votés par nature et par chapitre,

BUDGET GÉNÉRAL

Les équilibres 2026 du budget général sont proposés comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Section de fonctionnement recettes par chapitre		
74	Dotations, Subventions et particip.	95 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 052,74 €
Total recettes de fonctionnement		100 052,74 €
Section de fonctionnement dépenses par chapitre		
011	Charges à caractère général	48 534,74 €
65	Autres charges de gestion courante	51 518,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement Section d'investissement	- €
Total dépenses de fonctionnement		100 052,74 €

La section de fonctionnement est équilibrée à 100 052,74 €

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2026_03_06

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Section d'investissement dépenses par chapitre		
27	Autres immo financières	2 500,00 €
Total dépenses d'investissement		2 500,00 €
Section d'investissement Recettes par chapitre		
001	Excédent d'investissement reporté	1 810,43 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
27	Autres immo financières	689,57 €
Total des recettes d'investissement		2 500,00 €

La section d'investissement est équilibrée à 2 500,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu lors de la séance du Conseil d'administration du 28 janvier 2026,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

DOIT SE PRONONCER POUR :

DÉCIDER DE VOTER le budget primitif 2026 du Budget Général, y compris les subventions et participations,
DONNER POUVOIR à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés par 13 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

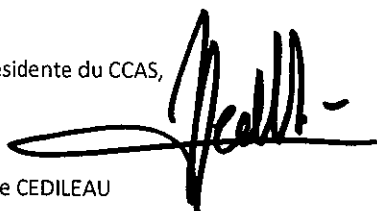
Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Péronnas, le 4 mars 2026

La Présidente du CCAS,

Hélène CEDILEAU



La Secrétaire de séance,

Marie-Andrée PERROT

